

AMÉNAGER SON PLAN D'EAU pour le rendre accueillant à la faune et à la flore sauvage



www.parcnaturel.be

## Qu'est-ce que la convention Ramsar ?

La Convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Depuis 2003 le bassin transfrontalier de la Haute-Sûre a été désigné zone humide d'importance internationale par le Gouvernement Wallon et le Ministère de l'Environnement luxembourgeois.

## Partenaires :



Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier  
Chemin du moulin, 2 • 6630 Martelange  
+32 (0)63 45 74 77 • www.parcnaturel.be



Contrat rivière Haute-Sûre  
Chemin du moulin, 2 • 6630 Martelange  
+32 (0)63 45 74 77 • nicolas@parcnaturel.be



Ministère de la Région Wallonne,  
Service Sensicom de la DGRNE  
Avenue Prince de Liège, 15 • 5100 Jambes  
+32 (0)81 33 51 80

Consultez aussi les documents de la Région Wallonne (sources) :

- Créer une mare naturelle dans son jardin.
- Guide de bonnes pratiques pour la création d'étangs.

## Introduction

Les zones humides sont souvent qualifiées de berceau de la biodiversité tant ces milieux abritent d'espèces animales et végétales. Celles-ci peuvent se présenter sous des formes très variées ; sources, ruisseaux, rivières, marais, nappes phréatiques... et bien sûr mares et étangs!



L'aménagement d'un plan d'eau peut donc apporter un réel coup de pouce à la nature à condition de respecter certains points.

Ce document a été réalisé dans le but d'informer sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour aménager et gérer un plan d'eau afin de le rendre le plus accueillant possible à la faune et à la flore sauvages de nos régions.

## La mare

Par définition, une mare est une étendue d'eau plus ou moins vaste, de taille généralement inférieure à celle de l'étang. Elle n'est alimentée que par des eaux pluviales et parfois phréatiques. Son niveau d'eau peut donc fluctuer au cours de l'année.

D'une manière générale, la mare doit bénéficier d'un bon ensoleillement et être creusée à l'écart des arbres afin d'éviter un engorgement trop rapide dû à l'accumulation de feuilles. Concernant l'ensoleillement, il conviendra que la mare soit orientée au sud et dégagée à l'est et à l'ouest. La lumière et la chaleur sont indispensables au bon développement de la végétation aquatique et à l'équilibre biologique de la mare.

La création d'une mare profitera à de nombreux animaux, certains viendront l'habiter (larves aquatiques), d'autres viendront s'y reproduire (amphibiens), s'y désaltérer (hirondelles) ou encore s'y nourrir (chauves-souris). Autrement dit, c'est un moyen simple et efficace pour apporter un réel coup de pouce à la faune et à la flore sauvages!

# La mare

**L'ÉTANCHÉITÉ DE LA MARE NATURELLE** est théoriquement assurée par un substrat argileux. Dans la plupart des cas il s'avère indispensable d'étanchéifier le fond de la mare avec une bâche type PVC. Vous pourrez « naturaliser » votre mare en recouvrant cette bâche par une couche de 10cm de terre. Ce substrat deviendra accueillant à la faune et à la végétation aquatique. Quelques pierres disposées sur le fond serviront d'abris à de nombreux animaux.

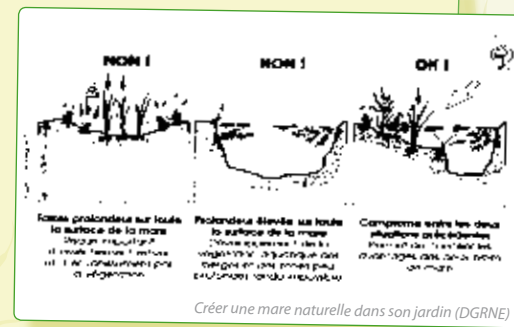
**IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ** de créer au moins une zone plus profonde (1m). Cette zone sera dépourvue de végétation aquatique et constituera un abri pour les habitants de la mare en cas de fortes gelées.

**LES INSECTES ET BATRACIENS** seront naturellement attirés par ce volume d'eau. Une solution simple et efficace pour accélérer ce processus de colonisation de la mare par les macro-invertébrés est de verser quelques seaux de vase provenant d'une mare voisine.

**LA COLONISATION DE LA MARE** par la végétation aquatique peut se faire naturellement mais risque de prendre un certain temps. Il est possible de se procurer quelques plantes aquatiques indigènes en pépinières. Évitez d'introduire des espèces exotiques (risque de prolifération excessive)!



**AMÉNAGER LES RIVES EN PENTES DOUCES** (max 10%) permet d'éviter les éboulements de terre et facilite la sortie d'animaux tombés accidentellement dans l'eau. La rive orientée au sud, qui est la mieux exposée au rayonnement solaire, favorise le développement optimal de la végétation aquatique. Il faut donc qu'elle soit la plus longue et la plus douce possible. La rive exposée au nord sera plus abrupte afin de créer une diversité du milieu grâce à une profondeur différente. Voici un modèle de la DGRNE.



**AFIN DE CONSERVER UN BON ÉQUILIBRE** écologique de la mare, mieux vaut ne pas introduire de poissons ni d'écrevisses. Ils risquent d'anéantir les populations d'insectes et de bouleverser complètement la chaîne alimentaire. De plus, certaines espèces de poissons ont la fâcheuse habitude de remuer la vase. Cela inhibe la pénétration de la lumière dans l'eau et perturbe le développement de la vie animale et végétale.

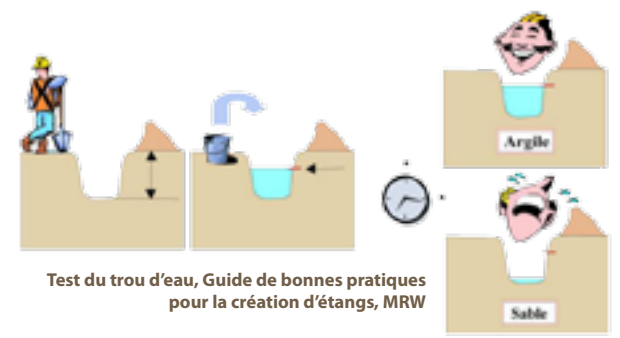
**TOUTE MODIFICATION DU RELIEF DU SOL** impliquant une surface supérieure à 15m<sup>2</sup> nécessite un **PERMIS D'URBANISME**



# Choix du site

Le site sur lequel sera aménagé le plan d'eau doit être choisi judicieusement. Idéalement il sera suffisamment ensoleillé, en légère pente (2%) pour faciliter les vidanges et situé à proximité de l'arrivée d'eau. Le débit d'approvisionnement d'eau de l'étang déterminera la vocation de l'étang (les étangs à vocation salmonicole réclament des débits assez importants). Le type de sol détermine les pertes par infiltration. Si elles sont trop importantes, mieux vaut changer de site plutôt que d'essayer de rendre le sol imperméable par diverses méthodes qui sont souvent assez onéreuses. Il est donc indispensable de connaître la texture de son sol avant de commencer les travaux. La plupart du temps, les analyses en laboratoire ne sont pas nécessaires.

**Test du trou d'eau :** Creuser un trou à la profondeur désirée de la pièce d'eau et y verser quelques seaux d'eau. Observer périodiquement le niveau d'eau et estimer la baisse de ce dernier. Après 48h, la vitesse d'infiltration sera +/- stabilisée. Si elle reste de plusieurs cm/h, le sol n'est pas suffisamment étanche.



Il est conseillé de demander l'avis de divers spécialistes (DNF, Service de la Pêche, PNHSFA...) avant tout achat de terrain.

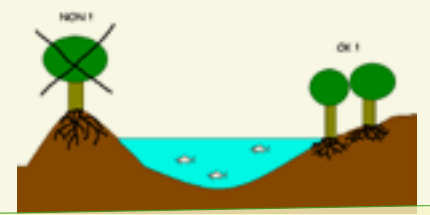
# Impact des étangs sur les cours d'eau



Si la création d'un étang peut s'avérer positive sur le milieu, il ne faut cependant pas sous-estimer son impact potentiellement négatif sur un cours d'eau. Un étang provoque habituellement un réchauffement de la température de l'eau, des pertes par évaporation, le colmatage du lit des cours d'eau (les vidanges anarchiques ont pour conséquence l'envoi de quantité parfois très importante de vase dans les cours d'eau).

Le remplissage, surtout lorsqu'il est réalisé en période d'étiage, est responsable d'une diminution importante, voire totale du débit du cours d'eau. La meilleure période pour effectuer des travaux est le début de l'automne, après les grosses chaleurs et avant le frai de la truite fario. Le rejet de l'excédent d'eau de l'étang peut se faire par le fond pour limiter le réchauffement du ruisseau en aval. L'envoi de boue dans le cours d'eau sera d'autant moins important que la vidange se fera progressivement planche par planche.

Les zones humides sont souvent plus riches, en terme de biodiversité, que les étangs. Il est parfois plus judicieux de les conserver telles quelles plutôt que de modifier le milieu par la création d'un étang. Dans bien des cas, la moindre perturbation du biotope provoque la disparition d'espèces végétales et animales intéressantes !



**EN BORDURE D'ÉTANG,** préférez les essences au couvert léger pour conserver un ensoleillement suffisant et limiter la quantité de feuilles mortes dans l'étang en automne. Elles viennent colmater le dispositif de vidange, consomment de l'oxygène en se décomposant et favorisent le développement excessif de la vase. Evitez de planter des arbres sur les digues « porteuses » car les racines, en se développant, risquent de la fissurer et de créer des fuites.

**IL EST CONSEILLÉ DE N'INTRODUIRE QU'UNE SEULE ESPÈCE DE CARNASSIER** et de limiter leur prolifération par des vidanges de contrôle tous les 2-3 ans. Les perches ont tendance à se reproduire très rapidement. De nombreux petits individus, qui dévorent tout, envahissent rapidement l'étang. En surabondance, la perche dégénère et ne grossit presque pas. L'empoisonnement initial peut varier de 25 à 125kg/ha en fonction des qualités de l'étang. En polyculture, le pourcentage en poids des différentes espèces peut tourner autour de : 45% carpes, 20% tanches, 25% blancs, 10% carnassiers.

**PLANTER DES ADVENTICES** juste après avoir creusé le plan d'eau permet d'en fixer le fond. Le substrat enherbé sera très apprécié par la faune aquatique.

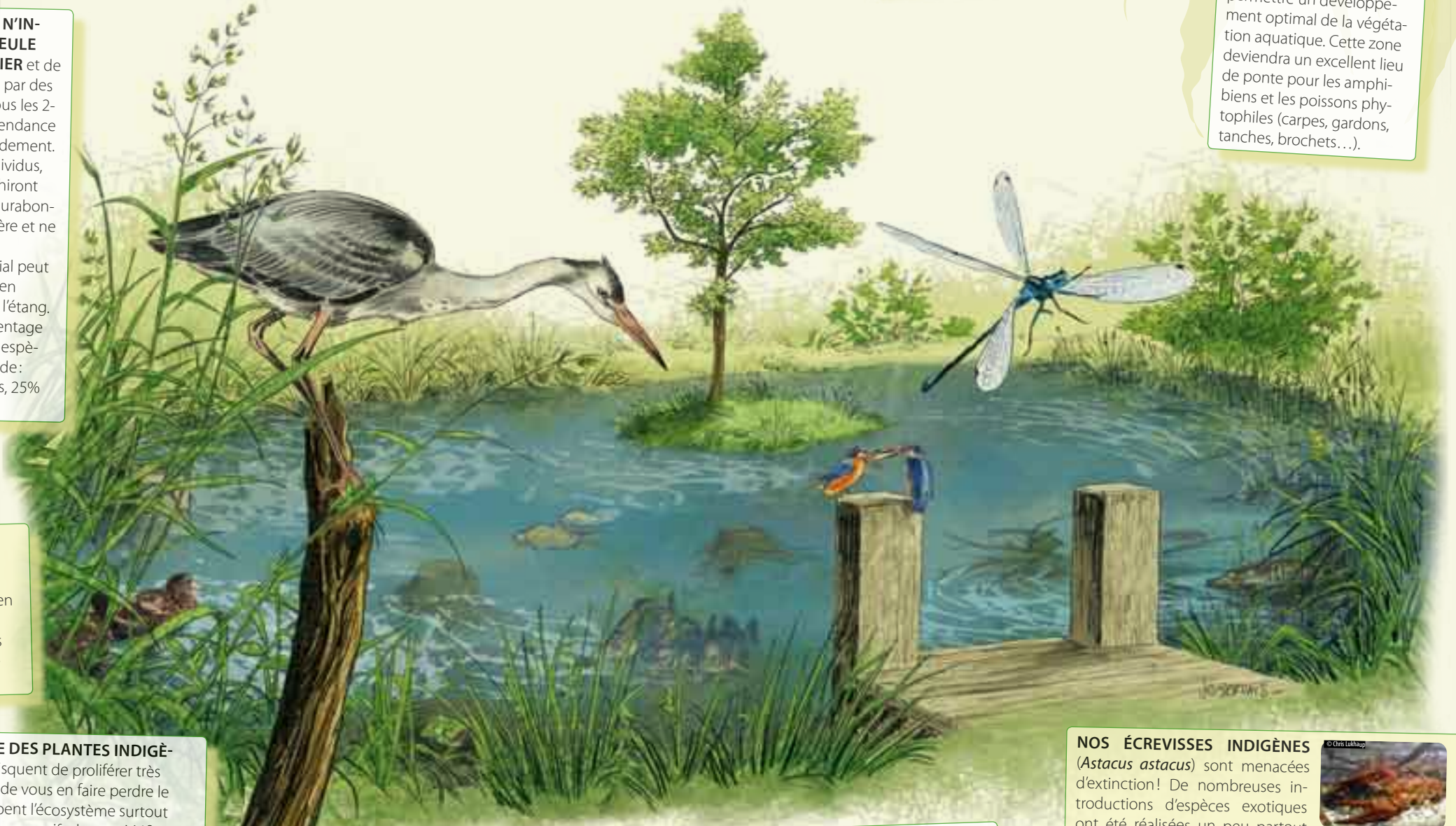
**N'INTRODUIRE QUE DES PLANTES INDIGÈNES !** Les exotiques risquent de proliférer très rapidement au point de vous en faire perdre le contrôle. Elles perturbent l'écosystème surtout lorsqu'elles forment des massifs denses. Méfiez-vous des nénuphars jaunes, des roseaux massettes et surtout des lentilles d'eau. Ces espèces indigènes sont à proscrire car elles se multiplient excessivement vite.

# L'étang

**DONNER À SON ÉTANG UN CARACTÈRE SAUVAGE** l'embellit naturellement et favorise le développement de la faune aquatique. Pour cela, aménagez les berges avec des formes irrégulières !

**LA CRÉATION D'UNE ÎLE** en pentes douces répond en partie à l'utilisation des terres excédentaires et favorise la nidification d'espèces craignant les rongeurs et les prédateurs.

**L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE PEU PROFONDE** (<40 cm) sera favorable à de nombreuses espèces. Des plantes aquatiques, qui requièrent des niveaux d'eau précis, s'y installeront spontanément. L'idéal est que cette zone soit exposée au sud, la plus longue et la plus douce possible afin de permettre un développement optimal de la végétation aquatique. Cette zone deviendra un excellent lieu de ponte pour les amphibiens et les poissons phytophiles (carpes, gardons, tanches, brochets...).



**LA CRÉATION DE CACHES POUR LES POISSONS** permet d'augmenter la capacité d'accueil de la faune piscicole de l'étang. Pour cela, disposez quelques fagots de bois sur lesquels vous déposerez une grosse pierre pour les maintenir au fond. Vous pouvez également utiliser des souches d'arbres.

**LA VÉGÉTATION HERBACÉE** surplombante crée des caches très appréciées pour de nombreux poissons. Elle sera utilisée par certaines larves aquatiques pour réaliser leur nymphose (ex : libellules et éphémères).

**NOS ÉCREVISSSES INDIGÈNES** (*Astacus astacus*) sont menacées d'extinction ! De nombreuses introductions d'espèces exotiques ont été réalisées un peu partout en Wallonie et ont colonisé de nombreux cours d'eau. Ces étrangères sont porteuses d'un champignon très contagieux qui provoque la mort des écrevisses indigènes ! Si vous souhaitez agir contre la disparition de nos écrevisses à pattes rouges en contactant la pisciculture de Mirwart (0473/95.35.61).

## LES PRISES ET REJETS D'EAU

De nombreux dispositifs sont possibles. Dans tous les cas, il faut prévoir une hauteur d'eau suffisante pour favoriser l'oxygénation. La législation mentionne que les prises et les rejets d'eau doivent se faire par gravité et qu'il est interdit de prélever plus d'un tiers du débit du cours d'eau en tout temps (sauf étangs de source). Les dispositifs choisis devront être munis d'une grille dont les barreaux sont espacés de 1 cm maximum pour que l'étang ne soit pas soumis à la loi sur la pêche.